



SILVÈNE HÉDON
la créatrice des mariés

Silvène Hédon – La créatrice des mariés

Conditions Générales de Vente pour la création de vêtements sur mesure

Clause 1 – Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de ventes ont pour objet de régir les relations contractuelles entre l'entreprise **Silvène Hédon EURL** (RCS Nantes 842 370 660) (ci-après, « Silvène Hédon »), et ses clients (ci-après, « le client »), et s'appliquent à tout achat effectué auprès de **Silvène Hédon**.

Elles peuvent être modifiées à tout moment, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de la commande.

Clause 2 : Processus de commande

Un premier rendez-vous permet de définir la robe de mariée, le costume ou tout autre tenue demandée par le client, selon les modèles de présentation, les esquisses de **Silvène Hédon**, ou toute inspiration apportée par le client. Ce dernier a la possibilité de panacher les différents modèles de la collection à son libre choix, ou bien de demander des modifications, mais aucune copie conforme ne sera effectuée d'un modèle venant d'une autre marque. La responsabilité de **Silvène Hédon** ne pourra être engagée sur la faisabilité technique des modifications demandée, les critères esthétiques résultant de modifications souhaitées par le client, revenant uniquement à l'appréciation de ce dernier, quel que soit l'avis de **Silvène Hédon**.

Une fois son choix opéré, le client reçoit un devis personnalisé, établi gratuitement, sans obligation d'achat. Il devra être signé et annoté de la mention « Bon pour accord, avec acceptation des Conditions générales de Ventes » et retourné à **Silvène Hédon** avec le premier acompte pour que la commande soit validée.

Clause 3 – Conditions de paiement

Les prix indiqués sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils ne tiennent pas compte des éventuelles modifications demandées par le client en cours de réalisation qui seront facturées en supplément. Les paiements s'effectuent par chèques, par virement, en espèces ou par cartes bancaires, selon facture établie par **Silvène Hédon**, comme suit :

40 % du montant total doit être réglé à la commande, en même temps que la signature du devis. 40% lors du premier essayage et 20% une semaine au minimum avant la livraison de la tenue. Le solde doit impérativement être réglé pour que le client puisse emmener sa tenue.

Il est à noter que la confection ne commence qu'une fois le premier règlement encaissé.

Les paiements partiels s'analysent comme des acomptes : ils ne peuvent être remboursés en cas d'annulation de la commande et valent engagement de payer l'intégralité du prix convenu même en cas d'annulation de la commande par le client.

Clause 4 : Modification, annulation, modalités de remboursement

Toute modification demandée par le client sur sa tenue, postérieurement à la date de la commande, que ce soit concernant les matériaux utilisés, les détails de la tenue ou encore les mesures de celle-ci seront facturées en sus, selon un devis soumis au client par **Silvène Hédon**. En cas de prise ou de perte de poids importante ou de grossesse non prévue, les modifications nécessaires seront à la charge du client. En cas de désaccord sur le prix de ces modifications, la tenue sera établie conformément à la commande initiale.

Comme indique l'article L.121-20-2 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas « à la fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ». Par conséquent, les tenues confectionnées sur-mesure ne sont ni échangées ni remboursées.

En cas d'annulation par le client, les acomptes ne seront pas remboursés et la totalité de la commande devra être réglée.

En cas d'annulation par **Silvène Hédon**, l'acompte versé sera intégralement restitué au client.

Clause 5 : Délais

Le nombre de rendez-vous techniques à réaliser avant livraison varie en fonction des modèles et des morphologies et ne pourra être donné qu'à titre indicatif sans que cela ne puisse être considéré comme un engagement de la part de la société **Silvène Hédon**. Un nombre supérieur de rendez-vous à celui donné à titre indicatif ne pourra nullement faire l'objet d'une indemnisation ou de remboursement de frais de transports.

Lors du dernier essayage, **Silvène Hédon** vérifie avec le client le travail effectué, les différentes techniques d'habillage pour les tenues complexes et les conseils d'entretien. Aucune contestation ne sera donc possible après cet examen du produit livré.

Dans la mesure du possible, **Silvène Hédon** vous livrera environ 1 mois avant la date de la cérémonie, pour des tenues de mariage. Cette date n'est donnée qu'à titre indicatif et est susceptible de varier dans des proportions raisonnables (toujours avant la date de la cérémonie). Un tel retard n'autorise pas l'annulation de la commande et ne peut en aucun cas entraîner le paiement d'indemnités de retard et/ou de dommages et intérêts par l'entreprise.

Si le client ne peut se déplacer pour récupérer la tenue et demande l'expédition de celle-ci, le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

Clause 6 : Force majeure

La responsabilité de **Silvène Hédon** ne pourra être engagée en cas de rupture de stock de tissu, de défaillance d'un fournisseur, de retard de livraison d'un fournisseur, d'arrêt de production d'un tissu, de grève (y compris dans les transports) ou de force majeure et, plus généralement, pour tout événement ne lui étant pas exclusivement et directement imputable.

Clause 7- Réclamations :

Si un modèle commandé est conforme au moment de la livraison, il ne revient pas à l'entreprise **Silvène Hédon** de faire des retouches gratuites, si par la suite le client change de taille. Si les retouches sont réalisables et acceptées par **Silvène Hédon**, elles feront l'objet d'un nouveau devis.

L'entreprise **Silvène Hédon** se dégage de toutes responsabilités en cas de mauvaises manipulations, utilisations ou usages de ses modèles ou créations. Un modèle étant un article textile : si élevé soit le soin apporté à sa fabrication, il n'est pas inusable, et l'usure (sueur, abrasion des étoffes, dentelles, fermetures éclairées, boutons...etc...) même dans des conditions « normales » de port, ne peut constituer en aucun cas l'objet de retouches gratuites, de remboursement ou de remplacement du vêtement.

Clause 8- Réserve de propriété :

Conformément à la loi n°80.335 du 12 mai 1980, **Silvène Hédon** conserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix.

Silvène Hédon se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un consommateur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Clause 9 – Protection des données personnelles :

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modifications et de suppressions des données personnelles vous concernant, collectées par **Silvène Hédon**. Ces données sont uniquement utilisées aux fins de traitement de votre commande et de vos relations avec **Silvène Hédon**, ne sont communiquées à quelques tiers que ce soit.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à **Silvène Hédon** par email : contact@silvenehedon.com

Clause 10 – Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour obtenir une solution amiable. Les tribunaux français seront seuls compétents.